

LACHANCE, André, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tribunaux et officiers*. Coll. « Les Cahiers d'Histoire de l'Université Laval ». Québec, Les Presse de l'Université Laval, 1978. XVI et 187 p. Illustrations. \$10.75.

John A. Dickinson

Volume 32, Number 4, mars 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303734ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303734ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dickinson, J. A. (1979). Review of [LACHANCE, André, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tribunaux et officiers*. Coll. « Les Cahiers d'Histoire de l'Université Laval ». Québec, Les Presse de l'Université Laval, 1978. XVI et 187 p. Illustrations. \$10.75.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 32(4), 635–636. <https://doi.org/10.7202/303734ar>

LACHANCE, André, *La justice criminelle du roi au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle. Tribunaux et officiers*. Coll. « Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval ». Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978. XVI et 187 pages. Illustrations. \$10.75.

Les historiens de la Nouvelle-France attendaient avec impatience la publication de la thèse de doctorat d'André Lachance. Ils seront partiellement satisfaits, car l'auteur nous en présente ici quatre chapitres. Ce livre constitue un guide descriptif de la justice criminelle en Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois le sous-titre, « tribunaux et officiers », est trompeur, car il ne porte que sur la première partie du volume qui est loin d'être la plus intéressante. Il aurait pu être avantageusement remplacé par « procédure et châtements » qui traduit mieux l'élément le plus réussi de cette étude.

En effet, la deuxième partie intitulée « La pratique de la justice » fournit un guide très utile et bien documenté des diverses étapes que franchit un procès criminel. Dorénavant, tout étudiant de la justice aura avantage à se servir de cet exposé comme point de départ. Dans une prose claire et avec une grande érudition, l'auteur trace le déroulement du procès, de la plainte jusqu'à la peine. Le choix judicieux de plusieurs gravures du XVIII<sup>e</sup> siècle pour illustrer les divers châtements complète bien le texte. De nombreux exemples tirés des registres criminels de la colonie soulignent le sérieux avec lequel cette recherche fut menée, bien qu'ils alourdissent parfois le style.

Vu la qualité de cette partie, le contraste avec la première section est d'autant plus frappant. Un premier chapitre énumère les juridictions royales de la colonie et en donne un bref historique, mais n'ajoute rien de neuf. Le second, sur les « gens de justice », est prometteur, mais demeure trop superficiel. L'auteur se contente de décrire les fonctions de chaque poste et ajoute quelques détails biographiques. Le grand défaut de ce chapitre se trouve dans le choix des sources. Toute biographie collective, qui est basée presque uniquement sur des études et qui néglige complètement les archives notariales, ne peut que décevoir. Qui plus est, l'élitisme du *Dictionnaire biographique du Canada* fait que les huissiers et les archers sont laissés de côté. Même les sujets traités souffrent de cette pauvreté des sources. Par exemple, la discussion de la rémunération des officiers (38-39) ne tient pas compte d'autres

sources de revenus; les estimations des émoluments pour les causes civiles sont trop basses, surtout dans le cas des greffiers. Plutôt que de présenter une recherche partielle qui n'ajoute rien à notre connaissance des structures sociales de la Nouvelle-France, l'auteur aurait été mieux avisé de supprimer cette partie qui nuit à son ouvrage.

Ce qui est plus décevant encore, c'est que l'on attendait une troisième partie sur la criminalité. En effet, comment peut-on évaluer les peines infligées sans discuter les crimes et les criminels? La recherche est déjà faite; la thèse, une couple d'articles et les nombreux exemples de la seconde partie en font la preuve. Dans son introduction, l'auteur nous promet un deuxième ouvrage sur la criminalité (3), mais ne justifie pas la séparation de sa thèse en deux volumes. Vu que le texte ne compte que 130 pages, ce n'est pas la longueur excessive qui aurait pu faire renoncer à un tome unique. Le résultat de cette étude synchronique donne une image figée de la justice. Mais cette institution était-elle réellement si immobile? L'étude de la criminalité pourrait apporter une réponse. Aussi, l'analyse d'une période plus longue que trois intendances (d'ailleurs ces bornes ne sont pas justifiées d'une manière satisfaisante), aiderait à mieux percevoir une évolution dans l'administration de la justice et apporterait les moyens de mieux comprendre et expliquer le comportement des juges et des criminels.

Utile comme guide de la procédure, ce livre déçoit, d'autant plus que nous savons André Lachance capable de mieux.

*Département d'histoire  
University of Western Ontario*

JOHN A. DICKINSON